Le pouvoir de nuisance de l’administration enfin mis à jour…

Quand un hebdomadaire aussi important que Le Point titre dans son édition du 23 avril 2020 : « les bureaucrates auront-ils notre peau ? », nous ressentons une certaine fierté puisque nous dénonçons cet impérialisme administratif stérilisant depuis de nombreuses années, sans succès. En effet, l’administration du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire a décidé, en occultant la vérité scientifique et les observations climatiques, que les seuils de moulins mais aussi les autres seuils devaient être détruits pour que l’eau puisse s’écouler directement vers la mer et que les poissons puissent y circuler librement dans tous les sens. Que l’homme ait besoin d’une partie de cette eau, ou que la planète puisse aussi avoir besoin de la production d’énergie renouvelable, ne les intéressent absolument pas, même si le président de la République déclare solennellement que le pays est en guerre contre le changement climatique. Rien n’y fait. A cette guerre, l’administration n’y croit pas et elle a décidé de persister avec ses mensonges pour satisfaire ses amis et ses lubies.

Par exemple pour anéantir une loi claire et logique votée à l’unanimité par le parlement, qui tout simplement exonère les moulins en mesure de produire de l’énergie renouvelable, de financer en plus les travaux de mises aux normes relatives à la continuité écologique, les fonctionnaires du ministère n’ont pas hésité une seconde à diffuser une circulaire officieuse, non signée, pour expliquer aux services préfectoraux comment contourner cette loi qu’ils ne veulent pas appliquer. Et cet abus de pouvoir ne se manifeste pas seulement au niveau de l’administration centrale. La preuve : au cours d’une réunion relative à la priorisation des ouvrages à la Préfecture de la Loire, l’un des responsables de la DDT, en réponse à une remarque sur le fait que la restauration de la continuité écologique telle qu’elle est pratiquée, ne figurait pas dans la directive européenne répond « que même si ça n’y est pas, c’est l’évidence même » prouve que ce fonctionnaire n’est pas là pour appliquer la loi, qui prévoit que les « ouvrages soient entretenus, gérés et équipés », mais pour assouvir ses convictions personnelles sur le sujet, totalement certain de son impunité. L’article publié par Le Point rapporte de nombreux cas de dérives préfectorales.

Il faut croire que finalement, notre administration et notre gouvernement n’était pas vraiment convaincu que le réchauffement climatique pût mettre nos vies en danger parce que les décisions qu’il a prises face à une autre guerre, celle contre le coronavirus, sont radicalement différentes. Mais c’est vrai que cette fois, l’origine des décès dû au virus est parfaitement identifiée et que les tombes ne sont pas creusées dans des pays lointains, mais chez nous. Et là, face à l’urgence, le gouvernement s’est immédiatement appuyé sur un comité de vrais scientifiques, compétents, actifs et discrets, et non pas sur ses fonctionnaires et les experts que ceux-ci nomment parmi les associations que ces mêmes fonctionnaires arrosent de subventions. Les députés peuvent voter ce qu’ils veulent, de toute façon, les arrêtés d’application de la loi viendront la » tordre « pour en faire ce que les fonctionnaires qui rédigent ces arrêtés en veulent. Nous sommes d’ailleurs tous allés voir nos députés et quand on leur expliquait que l’administration ne respecte pas la loi, nous les avons tous vu lever les bras au ciel en signe d’impuissance.

Mais aujourd’hui, les normes que nos fonctionnaires ont eux-mêmes dictées pour justifier leur existence, se sont traduites non pas en hypothétique danger pour la santé à cause d’un possible réchauffement climatique aux contours encore flous, mais en morts d’hommes, comptabilisées chaque jour publiquement. C’est ce que les journalistes aguerris du Point démontrent. Naturellement, notre pays est ainsi fait que les vrais responsables, c’est-à-dire l’administration inamovible, ne sera pas sanctionnée, c’est le Ministre qui sera cloué au pilori. A moins que l’exemple du coronavirus ne provoque une seconde révolution française, cette fois sans sang et sans destruction, mais qui conduirait à la reprise du pouvoir par les élus.

En attendant, personne ne nous empêche d’espérer. Jusqu’à présent, comme nous n’étions pas d’accord avec l’administration~~,~~ les propriétaires de moulins et les défenseurs de tous les seuils en rivières qui n’ont évidemment jamais reçu la moindre subvention, ni la moindre reconnaissance n’ont jamais pu avoir accès au plus haut niveau de l’Etat, seul endroit où un tout petit lanceur d’alerte comme nous pouvait au moins être écouté. Mais si les grands médias nationaux s’en mêlent, tout peu changer et nous sommes prêts. Prêts à participer à la réduction des émissions de CO2 de la nation, autrement dit à sauver des vies humaines, en remettant nos moulins en marche, pour produire cette énergie hydroélectrique renouvelable, la plus décarbonnée, la plus souple, la plus rentable et la plus durable de toutes, sans aucun inconvénient écologique, que ce soit pour les poissons ou les sédiments. Information confirmée scientifiquement mais farouchement niée par une administration insensible à l’avenir des hommes, mais soucieuse de défendre les intérêts de ceux qui la soutiennent pour en tirer profit. Pour ces personnes irresponsables, l’eau doit s’écouler vers la mer, un point c’est tout, parce que la vie des poissons est bien plus importante que celle des hommes. Et gare à celui qui s’aviserait de croire le Président de la République quand il disait que nous n’avons qu’un seul ennemi : le réchauffement climatique et que c’est l’affaire de tous, l’administration lui mettra tellement de normes dans les roues qu’il renoncera à faire tourner celle de son moulin, assommé par les factures écologiques inutiles. Tout comme un agriculteur qui suite à l’appel solennel conjoint des ministres de la transition énergétique et de l’agriculture, voudrait créer une réserve collinaire afin de ne pas puiser dans la nappe, projet immédiatement douché par une multitude d’exigences tout aussi absurdes les unes que les autres. Ou encore comme ce citoyen qui voulait faire installer un système d’assainissement supérieur à la taille administrative de sa maison pour plus d’efficacité et que le fonctionnaire en charge du contrôle a fait reboucher. Mais heureusement, pour l’instant, ces blocages administratifs, mêmes s’ils sont révoltants, n’ont pas engendrés de pertes humaines comme ce fut le cas pour le coronavirus. Cela dit, il y a bel et bien eu une prise de conscience que le jour où le dérèglement climatique affectera directement la vie humaine, il sera alors beaucoup plus difficile de trouver des remèdes que contre un virus, compte tenu de la lenteur de la réaction climatique. C’est plus que jamais le moment de relancer nos élus pour leur demander de faire appliquer les lois pour la population et pas seulement pour l’Hydre administrative.

PC, le 27 avril 2020 modifiée par AH le 28/04/2020